

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01183

Numéro SIREN : 793 437 450

Nom ou dénomination : A.L.R.I.C.

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2018 sous le numéro de dépôt 3420

Désignation de l'entreprise	ALRIC	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	7 chemin de la Redonne	13820 La Redonne
SIRET	7 9 3 4 3 7 4 5 0 0 0 0 1 8	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	
				3 0 0 9 2 0 1 7	
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	1 321 086		1 321
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	1 321 098		1 321
Total général (I+II)		110	1 321 112		1 321
PASSIF				Exercice N	NET
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131	) 132		
	Report à nouveau		134		(2 870)
	Résultat de l'exercice		136		(81)
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		(1 951)
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	2 882) 172		3 273
	Produits constatés d'avance *		174		
Total III			176		3 273
Total général (I + II + III)			180		1 321
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
LE GERANT

Désignation du déclarant : ALRIC

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial Autres		
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières				
	Total I				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production			
		Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances	Clients et comptes rattachés			
		Autres			
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités		1 321	4 296	
	Charges constatées d'avance				
	Total II		1 321	4 296	
Total général (I + II)			1 321	4 296	
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		1 000	1 000	
	Écarts de réévaluation				
	Réserve légale				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau		(2 870)	(5 298)	
	Résultat de l'exercice		(81)	2 428	
	Provisions réglementées				
	Total I		(1 951)	(1 870)	
Provisions pour risques et charges					
Total II					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Autres dettes		3 273	6 166	
	Produits constatés d'avance				
	Total III		3 273	6 166	
Total général (I + II + III)			1 321	4 296	

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE

(en liste)

2033-B-SD

Formulaire obligatoire

Désignation de l'entreprise SASU ALRIC

Néant ☐

A - RESULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 3 0 / 0 9 / 2 0 1 7

Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		209	210	
	Production vendue	Biens	215	214	
		Services	217	218	31 294
	Production stockée	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			
	Production immobilisée			222	
	Subventions d'exploitations reçues			224	
	Autres produits			226	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	31 294
Charges d'exploitation	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises)			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240	
	Autres charges externes	(dont crédit bail : mobilier : immobilier :)		242	27 790
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE 243 386)		244	476
	Rémunérations du personnel			250	2 133
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	981
	Dotations aux amortissements			254	
	Dotations aux provisions			256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	31 379

1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)		280		
Produits exceptionnels (IV)		290		4
Charges financières (V)		294		
Charges exceptionnelles (VI)	{ Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	1
	{ Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
Impôts sur les bénéfices (VII)		306		

2 - BÉNÉFICES OU PERTES: Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314	81
--	-----	--	-----	----

B - RESULTAT FISCAL

Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles		322	
	Impôts et taxes non déductibles		324	
	Divers, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
Deductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344
	Dont divers			346
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				352
Déficit de l'exercice reporté en arrière				356
Déficits antérieurs reportables				360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				370

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU ALRIC**Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

2033-D-SD

Formulaire obligatoire

Désignation de l'entreprise **ALRIC**Néant ☐

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	600	602	604		606
Provisions réglementées					
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605		607
Autres provisions réglementées	610	612	614		616
Provisions pour risques et charges	620	622	624		626
Sur immobilisations	630	600	634		636
Provisions pour dépréciation					
Sur stocks et en cours	640	630	644		646
Sur clients et comptes rattachés	650	642	654		656
Autres provisions pour dépréciation	660	652	664		666
TOTAL	680	682	684		686

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
TOTAL	780

à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	2 870
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	2 870
Déficits de l'exercice	860	81
TOTAL des déficits restant à reporter	870	2 951

III - DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV - DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V - ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

	800
--	-----

VI - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

POUR COPIE
CERTIFIÉE EN FORME
LE CERANT

Société ALRIC
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au Capital de 1 000 euros
7 chemin de la Redonne – 13820 ENSUES LA REDONNE
R.C.S. Aix en Provence n° 2013 B 1183

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente mars à dix-sept heures. L'associé unique de la Société par actions simplifiée dite : « ALRIC » au capital de 1 000 Euros divisé en 100 actions de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social à Ensues La Redonne (13820) – 7 Chemin de la Redonne, sur convocation faite par le gérant.

Assiste à la réunion :

- Monsieur Aladin Eric REIBEL, associé unique	100 actions
---	-------------

L'associé unique étant présent et représentant la totalité des actions, l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aladin Eric REIBEL, Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation,
- le rapport de gestion sur la marche de la société au cours de l'exercice 2016/2017,
- l'inventaire, le compte de résultat et le bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2017,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents prévus par la loi ont été mis à la disposition des associés au siège social, dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, conformément au rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2017, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un chiffre d'affaires hors taxes total de 31 298.13 euros et un résultat net comptable déficitaire de 172.46 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique constate donc que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 font apparaître un déficit de 172.46 €

L'associé unique décide d'affecter l'intégralité de ce déficit au compte report à nouveau.

Résultat 2016/2017	172.46
Report à nouveau	172.46

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution pour cette année d'activité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la décision de ne prendre aucune rémunération pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique donne quitus entier et définitif à la Gérance pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique de la société.

Aladin Eric REIBEL

